Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 30/06/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_1-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_1
id. 6330

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NÈGRE, première Vice-Présidente du Conseil Départemental, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES

Sont représentés :
M. BEQ (pouvoir à M. CROS), Mme DELBREIL (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme DUCASSE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Sont absents :
M. ASTRUC, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 30/06/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_1-DE

-

ETAT DE RÉALISATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2021

Est soumis à l'examen de l'Assemblée départementale l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2021 de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement.

L'année 2021, comme la précédente, a été marquée par la pandémie du covid-19, avec une organisation aménagée afin de respecter au mieux la distanciation physique entre les jeunes.

De la rentrée 2020 à juillet 2021, un aménagement de l'internat a été mis en place avec un jeune par chambre.

DEPENSES REELLES : 2 530 191,53 €

Dépenses d'investissement : 134 955,75 €

Ont été réalisés :

- le dépannage du système de protection incendie pour un montant de 5 356,63 € ;
- l'acquisition de matériels et outillages techniques à hauteur de 2 181,34 €,
- l'acquisition de matériels de bureau et matériels informatiques (copieurs, ordinateur ,etc ...) pour 7 668,08 € ;
- l'acquisition de mobiliers pour 6 629,61 € et autres immobilisations (VTT, baby foot, rayonnages pour archives, etc ...) pour 6 998,89 € ;
- les travaux des bâtiments pour 106 121,20 €.

La crise sanitaire a contraint à décaler la programmation de certains investissements notamment la mise en accessibilité du second bâtiment d'internat « I Sud ».

Dépenses de fonctionnement : 2 395 235,78 €

Le total des dépenses de fonctionnement est en augmentation.

Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 30/06/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_1-DE

	2020	2021	Évolution
Charges d'exploitation courante (groupe 1)	256 287,04 €	288 902,83 €	12,73 %
Charges de personnel (groupe 2)	1 992 166,14 €	2 045 910,59 €	2,7 %
Charges afférentes à la structure (groupe 3)	62 588,82 €	60 422,36 €	-3,46 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**2 311 042,00**	**2 395 235,78**	**3,64%**

- Les dépenses du groupe 1 sont en augmentation par rapport à l'année 2020 en raison d'un fonctionnement quasi normal de l'établissement.

- En ce qui concerne le groupe 2, sont comptabilisées des dépenses autres que les salaires du personnel comme :
  - la rémunération du médecin généraliste qui assure les consultations médicales auprès des jeunes pensionnaires (4 500 €) ;
  - des frais médicaux liés à une maladie professionnelle reconnue (7 824,52 €) ;
  - le rattachement de charges pour la mutualisation des heures syndicales (12 705 €).

RECETTES REELLES : 2 574 405,03 €

Recettes d'investissement : 15 625,93 €

En recettes d'investissement, le FCTVA a été perçu à hauteur de 15 625,93 €.

Recettes de fonctionnement : 2 558 779,10 €

Le budget de l'institut médico-éducatif et professionnel est financé par les dotations versées par l'agence régionale de santé (ARS), le budget départemental n'intervenant que pour des coûts mutualisés au niveau du personnel. Ainsi, en 2021, la participation du Département s'est élevée à 4 151,50 € (0,16 % des recettes réelles de fonctionnement) alors que les versements de l'agence régionale de santé représentent sur la même période 2 483 900,00€ (97 % des recettes réelles de fonctionnement).

Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 30/06/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_1-DE

	2020	2021	Évolution
Produits de la tarification (groupe 1)	2 557 172,11 €	2 514 000,08 €	- 1,69 %
Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe 2)	43 894,47 €	44 293,14 €	0,91 %
Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (groupe 3)	0,00 €	485,88 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	**2 601 066,58 €**	**2 558 779,10 €**	**- 1,63 %**

RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Recettes réelles	2 574 405,03 €
Dépenses réelles	2 530 191,53 €
Excédent de financement.....	**44 213,50 €**

Fonds de roulement net global au 1er janvier	1 227 366,31 €
Augmentation du fonds de roulement net global.....	44 213,50 €
Fonds de roulement net global au 31 décembre.....	**1 271 579,81 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Recettes (réelles + ordre)	2 590 929,10 €
Report résultat 2020	0,00 €
Dépenses (réelles + ordre)	2 547 908,55 €
Excédent de fonctionnement.....	**43 020.55 €**

L'excédent de fonctionnement de 43 020,55 € sera proposé en affectation, lors de la décision modification n° 1, en totalité pour financer l'investissement (compte 10682).

*
* *

Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 30/06/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_1-DE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021 du budget annexe de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de fonctionnement de 43 020,55 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion 2021 de Monsieur le payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NÈGRE